

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :**  
**2020\_8**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

**Objet : Signature de la convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage relative au programme de voirie 2019 - FDAC**

L'an deux mille vingt, le mardi 08 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 31 Août 2020

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame AUPY JOCELYNE, Madame BIZE AURELIE, Madame DUPUY MARINE, Madame KERJEAN MADELEINE, Monsieur LAMACHE CHRISTOPHE, Monsieur LEDIRAISSON GUILLAUME, Monsieur LEGRAND XAVIER, Monsieur LEHEMBRE PIERRE-YVES, Madame LIOT REGINE, Monsieur VIGIER VALERIAN

**Pouvoirs :**

Madame ELMOZNINO PEGGY a donné pouvoir à Monsieur LEDIRAISSON GUILLAUME

**Absent(s)** : Monsieur BIRONNEAU CYRIL, Madame ELMOZNINO PEGGY

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de Séance** : Madame MADELEINE KERJEAN

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mandat portant délégation de maîtrise d'oeuvre relative au programme de voirie 2019.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'accepter la convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage pour le FDAC - programme 2019;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage pour le FDAC 2019 avec la Communauté de Communes Coeur de Charente.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 08/09/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.  
Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot